

# BULLETIN D'ADHESION

CLUB F. F. E. S. S. M. N° 07 94 0454



## SAISON 2020 / 2021

Entraînements à : PISCINE MONIQUE BERLIOUX  
le mardi de 20 h 30 à 22 h 15

23 Rue de la Saussaie  
94320 THIAIS  
Tel. piscine : 01 46 81 07 34

Mr  NOM  
Mme  PRÉNOM  
ADRESSE

  
  
  

CODE POSTAL  
VILLE

  

EMAIL

TÉLÉPHONES | DOMICILE  
TRAVAIL  
PORTABLE

  
  

NAISSANCE | DATE  
LIEU  
PROFESSION

  
  

Si vous avez déjà été licencié à la F.F.E.S.S.M. quel niveau possédez-vous ?  
Votre Numéro de Licence

  

## QUI PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE ?

Mr  NOM  
Mme  PRÉNOM  
ADRESSE

  
  
  

CODE POSTAL  
VILLE

  

EMAIL

TÉLÉPHONES | DOMICILE  
TRAVAIL  
PORTABLE

  
  

En signant ce document je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'Association et accepte les clauses concernant le droit à l'image ci-jointes.

DATE ET SIGNATURE

Je ne désire pas d'assurance complémentaire   
Je choisis une assurance complémentaire

PISCINE	<input type="radio"/>	11.00 €
---------	-----------------------	---------

LOISIR 1	<input type="radio"/>	20.00 €
TOP	<input type="radio"/>	39.00 €

LOISIR 2	<input type="radio"/>	25.00 €
TOP	<input type="radio"/>	50.00 €

LOISIR 3	<input type="radio"/>	42.00 €
TOP	<input type="radio"/>	83.00 €

## AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION D'IMAGES

J'autorise, au cours de toutes les saisons sportives, les membres de l'association La Palme Thiaisienne, à photographier, à filmer et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise cette Association à fixer, reproduire et communiquer au public les images prises dans le cadre de ses activités.

Les images pourront être exploitées et utilisées par un éditeur ou une société de production, sous toutes formes ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier sans aucune limitation de durée intégralement ou par extraits, et notamment :

- en tout ou en partie pour le cinéma, la télévision et, en général, tout mode d'exploitation existant ou à venir des œuvres audiovisuelles et notamment sous forme de diapositives, vidéocassettes, vidéodisques, vidéogrammes, CD-Rom et tous supports mémoire;
- en tout ou en partie et d'adaptation par tous procédés de représentation existant ou à venir et notamment projection publique et télédiffusion, par tous moyens existants ou à venir notamment par câble, fibre optique, voie hertzienne, satellite et transmissions dans un lieu public ou privé de l'œuvre télédiffusée;
- sous toute forme d'édition de livre, et notamment ordinaire, de luxe (à tirage limité ou non), de demi luxe, reliée, illustrée (et notamment sous forme de bande dessinée), populaire, de poche (dite aussi de grande diffusion), scolaire, critique ou dans une anthologie;
- en tout ou en partie dans les journaux et périodiques, en cartes postales, affiches, posters, agendas, présentoirs, expositions, jeux ou sous toutes formes analogues existants ou à venir;
- sous forme d'édition électronique, en particulier en CD-Rom, CD-I, CD-Photo, DVD, ebook, par réseau numérique, par téléphonie mobile, ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir;
- par tous moyens, vente, location, prêt ou autres procédés de communication au public existants ou à venir;

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Élection de domicile est faite pour l'adhérent à l'adresse figurant sur le bulletin d'adhésion et pour l'Association en son siège social. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.